

FACT SHEET La Colombie, un pays en conflit

La Colombie connaît une longue histoire de violences politiques, fondée sur un système politique exclusif et socialement injuste. Depuis des dizaines d'années, les droits humains, civils et humanitaires sont systématiquement et gravement violés. La Colombie est le pays le plus dangereux du monde pour les syndicalistes et fait partie des trois pays qui comptent le plus de déplacés internes. La guérilla est pour 25% responsable de ces violences, l'Etat directement pour 10% et indirectement pour 60%, dans la mesure où il a toléré, voire encouragé les paramilitaires. Les actes de violence et les violations des droits humains ont connu leur apogée pendant le gouvernement Andrés Pastrana de 1998 à 2002.

Depuis l'arrivée au pouvoir du Président Alvaro Uribe, il y a eu des changements, avec quelques effets positifs mais aussi d'importantes conséquences négatives. Uribe nie l'existence d'un conflit armé interne et cherche une solution militaire au « problème du terrorisme ». Le concept de la *sécurité démocratique* est au centre de sa politique. Les effectifs de la sécurité étatique ont été massivement renforcés, leur entraînement et leur équipement améliorés avec l'aide des USA. Les combats se sont intensifiés et la guérilla a été affaiblie et repoussée. Depuis 2002, les violations des droits humains et humanitaires ont diminué, en particulier le nombre de massacres, d'enlèvements, d'attaques contre des villages et de guets-apens. Cette évolution est toutefois davantage le résultat d'une politique sécuritaire que l'expression d'une politique globale des droits humains. Le revers de la médaille est une augmentation marquée des violations des droits humains par les agences étatiques avec tortures, exécutions illégales et disparitions violentes.

Les exécutions illégales ont doublé pendant la période de l'actuel gouvernement (2002-2008) en comparaison avec la période précédente (1996-2002)¹. Elles sont aussi appelées « faux succès » (falsos positivos) : des civilistes sont en effet assassinés et plus tard présentés comme des rebelles morts dans des combats contre la guérilla. L'impunité dans ces cas est préoccupante. Des ONG ont annoncé entre 2002 et 2007 au moins 955 cas d'exécutions illégales par des forces étatiques, ainsi que 235 cas de disparitions².

L'impunité

La Loi « Paix et Justice » ne garantit pas le droit des victimes à la vérité et la justice. Celles-ci ne peuvent pas intervenir, les bourreaux ne montrent aucune forme de remords et se moquent d'elles. Malgré tout, grâce à des dépositions d'anciens dirigeants des paramilitaires et de la persévérance de la Cour Suprême et de la Cour Constitutionnelle, des cas de collaborations entre des paramilitaires, des politiciens et l'économie ont été dénoncés. Des investigations ont été lancées contre 34 sur 102 sénateurs (33% du Sénat) et contre 25 sur 168 représentants du Congrès (15%), de tous les partis gouvernementaux, ainsi que contre 235 fonctionnaires, par exemple, contre l'ancien directeur des services de sécurité (DAS) et contre Mario Uribe, cousin et chef de la campagne présidentielle d'Uribe³. En réaction, celui-ci a menacé à plusieurs reprises les organes de la justice, en particulier la Cour Suprême. Cette dernière a été accusée de poursuivre des intérêts politiques et de mener un complot contre le chef de l'Etat. En janvier 2008, son président a été dénoncé pour diffamation à l'égard du Président Uribe⁴.

¹Voir la Commission des juristes colombiens „Colombia, derechos humanos y derecho humanitario/ „ Colombie, droits humains et droit international humanitaire : 2002 – 2006“, Bogotá, 2007, et Banque de données de CINEP: www.nocheyniebla.org/files/u1/34y35/08listadodevictimas34y35.pdf

²CINEP, Banque de données, Droits humains et violence politique, <http://www.nocheyniebla.org/?q=node/52>.

³Rapport annuel 2008 du Groupe de travail Suisse-Colombie, 5 février 2009, www.askonline.ch

⁴ Human Rights Watch, Country Report, Janvier 2009.

La non-dissolution des structures paramilitaires

En 2002, le Président Uribe a démarré des négociations de paix avec les paramilitaires. Ces derniers ont annoncé un cesse le feu et déclaré la démobilisation. 31'671 paramilitaires ont ainsi été démobilisés selon les chiffres officiels. Seule une minorité d'entre eux s'est toutefois soumise à la Loi 975 « Justice et Paix » : 90% des anciens paramilitaires ont donc été de facto amnistiés et s'en sont sortis sans aucune condamnation. Entre 2002 et 2007, malgré le cesse le feu, 4019 personnes ont été assassinées par des paramilitaires⁵.

Alors que le gouvernement prétend qu'il n'existe plus de paramilitaires, plus de 9'000 d'entre eux opèrent dans 76 différents groupes dans plus de 80% des départements⁶. La majorité de ces groupes s'attaque comme avant à des dirigeants d'organisations sociales et s'oppose à toutes formes de critiques contre le gouvernement par des menaces, des enlèvements, des assassinats et des expulsions. Amnesty international ainsi qu'une partie de l'église catholique affirment que les liens entre les groupes paramilitaires et l'Etat persistent.

→ Entre 1986 et 2008, plus de 2'500 **syndicalistes** ont été assassinés, 49 en 2008. Depuis l'arrivée au pouvoir d'Uribe, 500 syndicalistes ont été assassinés et plus de 1700 ont été menacés de mort. Le taux d'impunité s'élève à 98%⁷.

→ Entre 2002 et 2008, 86 **défenseurs des droits humains** ont été assassinés. Nombre d'entre eux ont reçu des menaces de mort, ont été arrêtés abusivement, calomniés, leur maison fouillée. Plusieurs organisations ont été cambriolées et des données sensibles leur ont été dérobées. Des hauts fonctionnaires ont à plusieurs reprises calomnié des organisations de paix ou de défense des droits de l'homme et les ont accusées de collaborer avec les terroristes⁸.

→ Les **indigènes et afro-colombiens** sont aussi victimes de nombreuses violations de leurs droits, principalement dans leur lutte pour l'accès à la terre. Leurs territoires traditionnels sont en effet convoités pour développer des grands projets économiques comme la culture de canne à sucre pour la production d'éthanol (Département de Cauca), les plantations de palmeraies pour la fabrication d'huile de palme (Chocó) et les exploitations de pétrole (région d'U'wa). Nombre d'entre eux ont été assassinés, intimidés ou déplacés⁹. Leur droit à la propriété est pourtant collectivement ancré dans la Constitution.

→ Le Suisse Walter Kälin, représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les personnes déplacées dans leur propre pays, a estimé en 2006 le nombre de **déplacés internes** en Colombie à 3 millions. Entre 2004 et 2007, 1'125'572 personnes déplacées ont été enregistrées¹⁰. Dans les six premiers mois de 2008, 280'000 personnes ont été déplacées, un chiffre jamais atteint en 23 ans¹¹.

Stephan Suhner, 29.03.2009

⁵ Indepaz, Informe para EPU de Colombia, Julio 2008, Plataformas colombianas de Derechos Humanos. <http://plataforma-colombiana.org/plataforma/> und <http://www.indepaz.org.co>

⁶ Indepaz, Informe para EPU plataformas, Julio 2008, Plataformas colombianas de Derechos Humanos.

⁷ Human Rights Watch, [Letter to Speaker Nancy Pelosi on Colombia Free-Trade Agreement](http://www.hrw.org/en/news/2008/11/20/letter-speaker-nancy-pelosi-colombia-free-trade-agreement), 20. November 2008, <http://www.hrw.org/en/news/2008/11/20/letter-speaker-nancy-pelosi-colombia-free-trade-agreement>. Voir aussi Escuela Nacional Sindical, www.ens.org.co.

⁸ Amnesty International, Rapport annuel 2008

⁹ Lettre des syndicats canadiens au Président Uribe, 23 octobre et 18 décembre 2008, http://cupe.ca/updir/Colombia-President_Urbe-Oct_23_08-Eng.pdf

¹⁰ CODHES, www.codhes.org/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=55&Itemid=51.

¹¹ Rapport du représentant du Secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme des déplacés internes, Walter Kälin, Mission en Colombie A/HCR/4/38/Add.3